

LE CANADA ET LE COMMONWEALTH

“Le Commonwealth des nations est une libre association d’États souverains indépendants, chacun étant maître de ses propres politiques, qui se consultent et collaborent pour le bien de leurs populations et qui cherchent à promouvoir la concorde internationale et la paix dans le monde”. De plus, la déclaration affirme la croyance des membres du Commonwealth dans les Nations Unies et les efforts qu’elles déploient pour favoriser la paix et l’ordre internationaux; la liberté de chacun et le droit inaliénable de tous les citoyens de participer à l’édification de la société dans laquelle ils vivent; le caractère odieux des préjugés raciaux et de la discrimination, les principes de la dignité humaine et de l’égalité des hommes, et l’iniquité de la domination coloniale; la nécessité de faire disparaître progressivement les inégalités

dans la répartition des richesses dans le monde et l’utilité du Commonwealth en tant que moyen d’encourager l’entraide internationale. Dans la poursuite de leurs objectifs, les pays membres du Commonwealth croient pouvoir donner un exemple positif de collaboration entre les diverses nations, préalable indispensable à la paix et au progrès dans le monde moderne.

L’appartenance au Commonwealth est un aspect important de notre politique étrangère, et le Canada a toujours fait en sorte que sa participation au sein de l’association soit vigoureuse et efficace au service de la paix et du progrès dans le monde. Les objectifs du Canada sont toujours restés les mêmes: renforcer l’association, encourager les membres à y participer plus activement et contribuer à en faire un instrument de coopération concrète.

A. Le Canada et l’association du Commonwealth:

Le Canada est indissociablement lié à la naissance du Commonwealth. Ce sont les revendications du Canada, qui réclamait un statut indépendant au sein de l’Empire britannique, qui constituèrent le pivot autour duquel se développa la future association du Commonwealth. Le Canada recherchait une forme d’association qui lui laisserait toute l’indépendance propre à un État souverain parvenu à l’âge adulte, tout en conservant le lien traditionnel avec le Royaume-Uni et son Empire.